

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DU BOURG D'HEM

Séance du 29 Avril 2026

**DÉLIBÉRATION N°DEL2026-26**  
**AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 ASSAINISSEMENT**

L'an deux mille vingt-six le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune du BOURG D'HEM régulièrement convoqué le vingt-quatre avril, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. DESCHAMPS Noël, Maire.

**Étaient présents** : MM. DESCHAMPS Noël, POTHEAU Christian, Mme CORRADETTI Marie-Caroline, MM. FRAPPAT Olivier, DESCHAMPS Robert, THALAMY Gilles, Mmes FOURNIER-GASSIE Sophie, FRAUDET Nelly, GERVAIS Brigitte, LEYS Anaïs, M. LASNIER Benjamin.

**Secrétaire de séance** : Mme FOURNIER-GASSIE Sophie

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte financier unique assainissement de l'exercice 2025 dont les résultats se présente comme suit :

Résultat de l'exercice	+ 6 658.13
Résultats antérieurs reportés	+ 86 047.96
<b>Résultat de fonctionnement cumulé</b>	<b>+ 93 006.09</b>
Solde d'exécution d'investissement avec les résultats antérieurs	- 21 595.16
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 0.00
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>- 21 595.16</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'affecter au budget assainissement 2026 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :

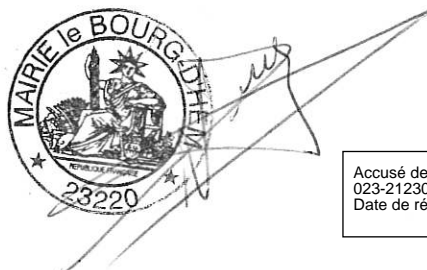
1°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 21 595,16 €

2°) affectation sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 71 410,93 €

Membres	11
Présents	11
Représentés	00
Votants	11
Exprimés	11
Oui	11
Non	00

Le Maire certifie exécutoire la présente à la date du 29 avril 2026

Le Bourg d'Hem, le 29 avril 2026  
Le Maire  
Noël DESCHAMPS,



Affiché le 29 avril 2026

Accusé de réception en préfecture  
023-212302905-20260429-DEL2026-25-BF  
Date de réception préfecture : 07/05/2026